



Arras, le 30 octobre 2018

Opération de mise à l'abri des migrants de l'aire d'autoroute de Angres sur l'A26

En application de l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2018, une opération de mise à l'abri s'est déroulée ce mardi 30 octobre, en début de matinée, sur un campement de migrants installés à l'intérieur même de l'emprise autoroutière de l'A26, sur le territoire de la commune de Angres.

Cette implantation sommaire hébergeait des migrants d'origine soudanaise dans des conditions d'insalubrité totales. En outre, la proximité de l'axe autoroutier comportait des risques de mise en danger de la vie de ces personnes et de celle des usagers de la route, du fait des tentatives de montée dans les camions et les véhicules.

Aussi, à l'approche de l'hiver et au regard des risques graves auxquels ces personnes étaient exposées, l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2018 leur faisait commandement de quitter et de libérer cette aire d'autoroute.

Préalablement à l'opération de ce jour, des maraudes ont été effectuées sur le site et plusieurs migrants ont accepté de rejoindre les centres d'accueil et d'hébergement du département.

Ce matin, 32 migrants étaient encore présents sous une pluie battante et froide, dont 6 mineurs qui ont été conduits, selon leur âge et leur situation, dans des centres d'accueil du département où ils seront mis à l'abri dans des conditions de vie dignes et pourront bénéficier d'un examen rapide de leur situation.

Cette opération s'est déroulée dans le calme.